



Onzième session
CINQUIEME COMMISSION

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1957

Prévisions révisées concernant le chapitre 3

Comité spécial d'experts en matière de prévention du crime et de traitement
des délinquants

(Note du Secrétaire général)

1. Le Comité s'est réuni pour la première fois en 1953 au Siège, conformément à la résolution 415 (V) de l'Assemblée générale. Depuis lors, il s'est réuni tous les deux ans et il est prévu que sa session de 1957 se tiendra à Genève du 5 au 9 août, aussitôt après la session d'été du Conseil économique et social.
2. Il sera nécessaire de payer les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des cinq experts, qui viendront du Mexique, des Etats-Unis d'Amérique, d'Egypte, du Pakistan et d'Italie. On évalue à 3.550 dollars les frais de voyage, et à 800 dollars (20 dollars par jour) le montant de l'indemnité de subsistance, soit un total de 4.350 dollars. Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance pour un membre du personnel des services organiques du Siège, qui assurera le service de la Conférence sont évalués à 1.000 dollars. L'Office européen de l'Organisation des Nations Unies à Genève, prélèvera le personnel qui sera nécessaire à cette conférence sur ses effectifs réguliers.
3. Ces dépenses seraient inscrites à la section 3 (chapitre XI) du projet de budget pour 1957, et le Secrétaire général relève donc ses prévisions pour cette section de 141.050 dollars (139.950 dollars pour A/3126 et 1.100 dollars pour A/C.5/663) à 146.400 dollars.
